



Restitution d'urne cinéraire

Par **BorisB**, le **20/03/2009** à **19:06**

Bonjour

Je vous consulte à la suite d'un conflit familial comme hélas il doit y en avoir beaucoup mais qui devient insoluble de façon amiable.

A la suite d'un différend en 2004 avec notre père, ma sœur ne voulant plus qu'il conserve les cendres de ma mère, décédée en 2003, a pris possession de l'urne funéraire. Nous sommes trois enfants et mon frère et moi avons préféré ne pas prendre parti à l'époque pour faciliter une éventuelle conciliation. Hors notre père est décédé l'année dernière et conciliation il n'y a jamais eu.

La situation est même pire à ce jour car notre sœur s'est coupée de toute la famille et refuse l'idée de réunir les urnes de nos parents en une même concession dans un columbarium. Nos parents n'avaient pris aucune disposition pour leurs cendres au moment de leur décès. Notre famille et nos proches se trouvent donc dépossédés de la mémoire de notre mère mais aussi très affectés de ne pouvoir réunir nos parents dans le souvenir.

Que pouvons nous faire?